**BILAN DES AVANCEMENTS DU *PROJET 2 – RENATURALISATION DES MILIEUX RIVERAINS***

**DU PLAN DIRECTEUR DE L’EAU DU LAC DES PILES**

**1. MÉTHODOLOGIE**

Au cours de l’été 2018, une campagne d’inventaire des bandes riveraines de tous les terrains du Lac des Piles a été réalisée par l’équipe environnement, ainsi que l’Escouade bleue de la Ville de Shawinigan. À cet effet, chaque terrain riverain a été répertorié par l’équipe selon une procédure uniforme. De fait, un protocole ainsi qu’une fiche d’inventaire ont été réalisé, chacun se basant sur la règlementation en cours, ainsi que sur les méthodes suggérées par le ministère. Notamment, la présence d’obstacles et de constructions diverses dans la bande riveraine (zones d’érosion, murets, accès au lac, etc.) a été mesurée et pris en note sur une fiche individuelle pour chacun des terrains riverains. De surcroît, des photos de chaque élément présent dans la bande riveraine ont été prises pour appuyer les notes manuscrites de l’équipe terrain. Par la suite, ces données ont étés compilées dans la base de données de la Ville.

**2. RÉSULTATS**

Suivant la compilation des données, les terrains riverains ont pu être classés en trois catégories distinctes. De fait, les riverains sont cotés A, B, ou C selon la conformité de leur bande riveraine. A signifie que la bande riveraine est complète. B et C indiquent tous deux que la bande riveraine n’est pas complète. Le B indique qu’il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain, tandis que le C indique une absence d’effort pour la végétalisation de la rive.

Il y a 299 terrains riverains au lac des Piles, sur les 272 terrains visités en 2020 et 2021, la proportion de gens dont la bande riveraine est conforme est passée de 35 % en 2018 à 80 %.

D’autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l’ensemble des bandes riveraines.

**3. SUITES DU PROJET**

D’autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l’ensemble des bandes riveraines.

Une activité de distribution de végétaux à prix moindre, en partenariat avec l’organisme Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM), se tiendra au printemps 2021. Elle permettra aux riverains de se procurer des arbres et arbustes reconnus pour leurs capacités de préservation du plan d’eau et des fonctions de la bande riveraine.

Pour accompagner cette distribution, un atelier sur la revégétalisation des berges sera offert. Cet atelier sera divisé en deux blocs, soit 3 heures théoriques, puis 3 heures pratiques. Il sera donné en partenariat avec BVSM et la SAMBBA. L’atelier sera un complément très intéressant qui outillera adéquatement les riverains pour la revégétalisation de leurs berges et la mise en conformité de celles-ci.